



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 DECEMBRE 2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, M. Thomas LE MONS, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Bruno CARTIER, Mme Marie CARESMEL, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie Yvonne LESVIER, M. Alain BUISSON, M. Frédéric TEXIER, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Marie-Laure PEZZOLA, Mme Laëtitia DELAHAYE, Mme Vanessa JUSSIENNE, M. Benoît DASSÉ, M. Cédric ALIX.

Étaient représentés : M. François GAUTIER par Mme Marie Yvonne LESVIER, Mme Vanessa POLLET par Mme Laëtitia DELAHAYE.

Étaient excusées : Mme Maëlle DELAMARRE, Mme Anaëlle GOUGEON.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} décembre 2023.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 1^{er} décembre 2023.

Madame Charlotte FAILLÉ est désignée conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur Ronan SALAUN, président du SMICTOM Valcobreizh, venu pour présenter le rapport d'activités de 2022 et pour échanger sur le fonctionnement du SMICTOM.

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023 – approbation

1. Cimetière : création de cavurnes,
2. Aménagement des arrêts de bus,
3. Aménagement de la rue de Rabuan,
4. Location salle multifonctions : tarifs,
5. Location salle association rue du Lavoir et salle du pôle du Lavoir : tarifs,
6. Aliénation de chemins ruraux,
7. SDE 35 : rapport d'activités 2022,
8. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
9. Divers.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Budget Maison de Santé : décision modificative n° 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 9 novembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 9 novembre 2023.

Délibération n° 11-01-2023 : Cimetière : création de cavurnes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consacrer une partie de terrain du cimetière pour la création de 5 cavurnes, afin de répondre aux demandes des familles. Il explique que la cavurne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment. L'aménagement de ce site cinéraire pourrait se faire sur l'espace situé sur le côté du columbarium actuel. Les pompes funèbres Daniel proposent la fourniture et la pose des 5 cavurnes de 0.50 m X 0.50 m avec couvercle au prix unitaire de 180 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE la création de 5 cavurnes sur le côté du columbarium,
SOLLICITE les pompes funèbres Daniel pour la mise en place de ces cavurnes, au prix de 180 € HT l'unité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Délibération n° 11-02-2023 : Aménagement des arrêts de bus

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des arrêts de bus, la Société ATEC OUEST a été sollicitée pour réaliser l'étude pour l'aménagement et la mise en conformité de différents arrêts de bus. A savoir :

1- A La Mare ès Roty et l'Aubaudière :
L'aménagement de mini quais est estimé à 20 938,50 € HT et la fourniture et la pose d'un candélabre solaire sur chaque arrêt à 7 000,00 € HT.

2- Rue de Rabuan :
L'aménagement du quai-bus et de l'aire de régulation est estimé à 58 505,50 € HT.

3- Voie de contournement Sud-Est :
L'aménagement d'un arrêt en rive Sud de la voie (montée et descente) est estimé à 40 000 € HT.

Le coût pour l'ensemble de ces aménagements est de 119 444 € HT, sans tenir compte de la pose de candélabre aux arrêts de bus de La Mare ès Roty et à l'Aubaudière.

Ces projets peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental et le Conseil Régional. La commune a déjà bénéficié d'une subvention au titre de la répartition 2022 du produit des amendes de police 2021 pour les arrêts de bus de la Rue de Rabuan et de la voie de Contournement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'aménagement de ces arrêts de bus sans la pose de candélabre en campagne,
SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour les arrêts de bus à la Mare es Roty et à l'Aubaudière,
SOLLICITE une subvention auprès du Département pour la réalisation d'un parking vélos,
SOLLICITE une subvention auprès de la Région Bretagne pour l'aménagement de tous les arrêts de cars,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer tous les documents liés à ces projets.

Délibération n° 11-03-2023 : Aménagement de la rue de Rabuan

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les deux scénarii, réalisés par le bureau d'études ATEC Ouest, pour l'aménagement de la rue de Rabuan. Le premier, dont les travaux sont estimés à 150 990 € HT, propose des places de stationnement le long de la rue et le second, dont les travaux sont estimés à 164 416 € HT, propose des places de stationnement perpendiculaires à la rue. Une subvention dans le cadre des amendes de police peut être sollicitée pour la création des passages piétons. Considérant que ce projet permet d'offrir une aire de stationnement gratuite et simple d'accès pour faciliter et encourager l'utilisation des transports en commun et pour développer le covoiturage en permettant un stationnement facile d'accès, il propose de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et au titre du Fonds vert. Il est demandé au conseil de se prononcer sur le scénario à retenir et également sur la réalisation de l'aménagement de l'ensemble de la rue ou seulement la partie allant de l'aire de régulation à la rue de la Mairie y compris le chemin menant aux terrains de foot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT le scénario 2 avec les places de stationnement perpendiculaires à la rue, mais demande à ATEC Ouest de maximiser le nombre de places de parking en supprimant un peu d'espace vert au Nord de l'aire,

DECIDE de ne pas réaliser l'aménagement de la partie de la rue située devant la caserne des pompiers, compte tenu du projet de transfert de la caserne sur un autre lieu, mais seulement la partie de la rue allant de l'aire d'arrêt de bus à la rue de la Mairie et d'y inclure le chemin qui rejoint le complexe sportif, compte tenu du mauvais état de celui-ci,

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour les passages piétons créés,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds vert,

SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Département d'Ille-et-Vilaine pour la création des places de parking.

Délibération n° 11-04-2023 : Location salle multifonctions : tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 contre (M. Le Bouquin), DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle multifonctions, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

	2025		
	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	HORS COMMUNES
Du lundi au vendredi 16 heures	200 €	100 €	+ 30%
Cuisine	75 €	75 €	+ 30%
Weekend (du vendredi soir au lundi matin)	600 €	300 €	+ 30%
Sonorisation	50 €		+ 30%
Forfait Ménage	250 €	150 €	+ 30%
KLW Consommés	0.30 €	0.30 €	0.30 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Acompte	50 % à la réservation non remboursable si annulation		
VAISSELLE DANS BOITES (60) MAX 300 Personnes	30 €	30 €	30 €

PRECISE qu'un contrôle aléatoire sera fait sur la propreté des tables, chaises et couverts),
ACCORDE aux associations, dont le siège social est sur Irodouër, une location gratuite par an
ainsi que la gratuité de 500 kw par an.

Délibération n° 11-05-2023 : Location salle association rue du Lavoir et salle du pôle du Lavoir : tarifs

Sujet reporté

Délibération n° 11-06-2023 : Aliénation de chemins ruraux

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de propriétaires riverains de chemins ruraux qui souhaitent se porter acquéreurs d'une partie des chemins ruraux suivants :

- Monsieur ROBERT Antoine pour le chemin rural situé à La Paupartrais
- Madame DEMAY Marie-Elisabeth pour le chemin rural situé à L'Hôtel Neuf,
- Monsieur HOUITTE Samuel pour le chemin rural situé à l'Hôtel Neuf,
- Monsieur DEMAY Tanguy pour plusieurs chemins ruraux situés dans les secteurs de la Mare ès Rosty, des Basses Naudières et des Taillettes.

L'assemblée est informée que ces chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constituent aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, 16 voix pour et 1 contre (W. Le Rouzès),

DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dits de La Paupartrais, de l'Hôtel Neuf, La Mare ès Rosty, des Basses Naudières et des Taillettes, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération n° 11-07-2023 : SDE 35 : rapport d'activités 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de l'année 2022 du Syndicat Départemental d'Energie 35. Ce rapport a été transmis par courriel à chaque conseiller municipal dans le cadre de l'invitation à la présente réunion.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport et après délibération,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de 2022 du Syndicat Départemental d'Energie 35.

Délibération n° 11-08-2023 : Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire fait part de ses décisions prises par délégations du Conseil Municipal conformément à l'article L-2122-22 du C.G.C.T.

Devis signés :

Société	Objet	Montant
ALBA-CLOS	Poignée portail coulissant cantine	272,28 € TTC
ATPI	Fournitures d'extincteurs	278,30 € TTC
ESNAULT PRODUCTION	Spectacle de Noël pour les enfants des écoles	1 200 €
PLF SECOURS	Fournitures pharmaceutiques péri et extra scolaires	577,64 € TTC
VEGETAL PASSION	Plantations pour résidence la Bégaudière	1 001,11 € TTC
GUINDÉ	Travaux de couverture groupe scolaire	4 067,66 € HT
HORIZON SIGNALISATION	Marquage au sol parking	1 955,70 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Délibération n° 11-09-2023 : Budget annexe « Maison de santé » : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à l'article 66111 du budget annexe « Maison de Santé » sont insuffisants pour payer les intérêts des emprunts de la Maison de santé pluridisciplinaire. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires. Il est proposé d'approuver la décision modificative suivante :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Intérêts réglés à l'échéance	66111	+ 6 550 €	
Revenus des immeubles	752		+ 6 550 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 550 €	6 550 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe « Maison de Santé » de 2023.

Délibération n° 11-11-2023 : Divers

Point sur les différents travaux des commissions communales.

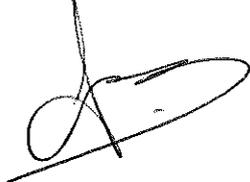
Prévention routière : ce jeudi, les élèves de CM2 des écoles ont bénéficié de la piste d'éducation routière animée par la Gendarmerie Nationale.

Aire d'échauffement « Gagner du terrain » : l'inauguration se tiendra le samedi 16 décembre, à 11h00.

Prochain conseil : jeudi 11 janvier 2024.

Fin de la réunion à 23 heures

La secrétaire de séance,
Charlotte FAILLÉ



Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

